Envoyé en préfecture le 01/08/2019
Reçu en préfecture le 01/08/2019
Affiché le 01/08/2019
ID : 974-219740073-20190709-DL_090719_4-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire
Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n°2019-078

CESSION AMIABLE DE LA PARCELLE COMMUNALE NON BATIE, CADASTREE AV N°266, SISE RUE ROLAND HOAREAU, A LA SOCIETE VOLTAIRE IMMOBILIER, GROUPE ADAME

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 2 juillet 2019 et affichée le 2 juillet 2019.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 11 JUIL 2019

LE MAIRE

Olivier HOARAU

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 9 JUILLET 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mardi neuf juillet, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Bibi-Fatima Anli, Conseillère municipale.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1er adjoint, M. Bernard Robert 2ème adjoint, Mme Jasmine Béton 3ème adjointe, Mme Annie Mourgaye 4ème adjointe, M. Armand Mouniata 8ème adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 10ème adjoint, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Mikaëla Latra, M. Jimmy Grondin, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Annick Le Toullec 6ème adjointe (par Mme Karine Mounien), M. Jean-Claude Maillot 7ème adjoint (par Mme Annie Mourgaye 4ème adjointe), M. Faustin Galaor (par Mme Danila Bègue), Mme Catherine Gossard (par Mme Jasmine Béton 3ème adjointe), Mme Anne-Laure Boyer (par M. Jean-Paul Babef), M. Romuald Tanguy (par M. Jimmy Grondin), M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Mikaëla Latra (17h14).

Départ(s) en cours de séance : Mme Sabine Le Toullec (18h30).

Absent(s): Mme Cala M'Rhéhouri 5ème adjointe, M. Sergio Erapa 9ème adjoint, Mme Dorisca Tiburce, Mme Mémouna Patel, M. Patrice Payet, Mme Dalila Mahé.

.....
.....

Envoyé en préfecture le 01/08/2019
Reçu en préfecture le 01/08/2019
Affiché le 01/08/2019
ID : 974-219740073-20190709-DL_090719_4-DE

Affaire n°2019-078

CESSION AMIABLE DE LA PARCELLE COMMUNALE NON BATIE, CADASTREE AV N°266, SISE RUE ROLAND HOAREAU, A LA SOCIETE VOLTAIRE IMMOBILIER, GROUPE ADAME

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la situation de la parcelle AV n°266, sise la zone d'activités Belvédère, au plan local d'urbanisme de la Commune ;

Vu les délibérations concordantes du Territoire de la Côte Ouest et de la Ville de Le Port, respectivement datées des 1er octobre 2018 et 11 décembre 2018, relatives aux modalités d'application de la Loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » en matière de transfert des zones d'activités économiques communales aux intercommunalités ;

Vu l'avis financier du Domaine établi le 1er février 2019 ;

Vu la lettre d'intention d'achat de ce terrain communal formulée par la société Voltaire Immobilier / groupe Adame par courrier daté du 15 mai 2019 ;

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires Générales » et « Aménagement – Travaux – Environnement » du 19 juin 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du 9 juillet 2019 relatif à la cession amiable de la parcelle communale non bâtie, cadastrée AV n°266, sise rue Roland Hoareau, à la société Voltaire Immobilier, du groupe Adame ;

Considérant que l'opération immobilière présentée à la Ville représente une opportunité pour renforcer l'attractivité économique du territoire ;

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Valérie Auber et 3 oppositions : M. Patrick Jardinot, Mme Firose Gador et Mme Sabine Le Toullec),

DECIDE

Envoyé en préfecture le 01/08/2019
Reçu en préfecture le 01/08/2019
Affiché le 01/08/2019
ID : 974-219740073-20190709-DL_090719_4-DE

Article 1 : d'approuver la cession en pleine propriété de la parcelle non bâtie cadastrée AV n°266, sise la zone d'activités Belvédère, rue Roland Hoareau, pour une superficie cadastrale de 2 183 m², à la société Voltaire Immobilier ou par substitution toute société du groupe Adame créée à cet effet, en vue de la réalisation d'une opération immobilière à caractère économique en lien avec l'activité portuaire,

Article 2 : de fixer à 484 000 euros le prix de la vente, en référence à l'avis du Domaine annexé au rapport,

Article 3 : de dire que cette affaire foncière devra faire l'objet d'une délibération concordante du Bureau communautaire du Territoire de la Côte Ouest en application des dispositions de la Loi « NOTRé » entrée en vigueur le 1er janvier 2017,

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 01/08/2019
Reçu en préfecture le 01/08/2019
Affiché le 01/08/2019
ID : 974-219740073-20190709-DL_090719_4-DE